

Le travail s'intensifie dans des exploitations professionnelles toujours agrandies

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de l'information statistique

347 000 exploitations professionnelles sont dénombrées en 2005, 45 000 de moins qu'en 2000. Environ une sur deux s'est agrandie pendant la période. Un quart des unités les plus grandes concentre maintenant plus de la moitié du potentiel économique. Le nombre de sociétés s'accroît, alors que les exploitations individuelles régressent. L'activité qui s'exerce sur ces exploitations de plus en plus spécialisées, équivaut au travail de 751 000 personnes occupées à plein temps pendant une année, soit en moyenne 2,2 actifs à plein temps par exploitation. Plus du tiers des unités ont accru d'au moins 10 % le travail effectué. Celui-ci est assuré essentiellement par les exploitants et les salariés non familiaux. La contribution de ces salariés atteint maintenant 29 % du total des heures travaillées.

347 000 exploitations professionnelles sur lesquelles travaille l'équivalent de 751 000 personnes à plein temps pendant une année : telle est la situation de l'agriculture métropolitaine en 2005. Avec une superficie totale relativement stable, les exploitations professionnelles ont perdu plus de 45 000 unités entre 2000 et 2005. Leur baisse, de 2,5 % par an, est moins rapide que dans l'intervalle 1988-2000, où elle atteignait 3 % par an. Les effets de l'abaissement de l'âge au départ en retraite ne se font plus sentir, mais la décennie future devrait être marquée par les cessations d'activité des générations nombreuses de l'après-guerre. Comme en 2000, un tiers des exploitations professionnelles se concentre dans quatre régions : la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. L'Ouest enregistre la plus forte diminution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2005 : environ - 3 % par an en Aquitaine, en Bretagne, mais aussi dans le Nord - Pas-de-Calais. À l'opposé,

les exploitations se maintiennent beaucoup mieux en Alsace et en Champagne-Ardenne (carte 1 et tableau 1).

Les grandes exploitations plus nombreuses

La tendance observée dans le passé se confirme : les plus petites exploitations sont de moins en moins nombreuses et le nombre des grandes progresse. Les unités de dimension européenne inférieure à 40 UDE, soit environ 60 hectares de blé, régressent de plus de 5 % par an. La diminution est modérée pour les unités de taille comprise entre 40 et 60 UDE, puis la tendance s'inverse. Le nombre d'exploitations de plus de 250 UDE, soit l'équivalent de 375 hectares de blé, augmente de 3 % par an. Ces grandes unités sont encore peu représentées mais leur part s'accroît, et elles totalisent une fraction croissante du

potentiel économique total des exploitations professionnelles. A contrario, la part des plus petites s'amenuise, tant en matière d'effectif que de richesse agricole (encadré ci-contre). En 2005, moins du quart des exploitations professionnelles sont de taille supérieure à 100 UDE mais elles concentrent plus de la moitié du potentiel agricole. Elles n'étaient que 18 % en 2000 avec moins de la moitié du potentiel (graphique 1). Parmi ces grandes exploitations figurent les exploitations en société : avec 121 UDE en moyenne en 2005, leur dimension économique est double de celle des exploitations individuelles.

Globalement, un peu plus d'une exploitation professionnelle sur deux a accru sa dimension économique d'au moins 10 % entre 2000 et 2005. Près des deux tiers des élevages de porcins et volailles se sont ainsi agrandis, ainsi que 60 % des exploitations maraîchères et horticoles. Seules les exploitations de grandes cultures ont une évolution inverse : la majorité d'entre elles ont vu leur dimension économique diminuer de plus de 10 % entre 2000 et 2005.

La superficie agricole utilisée (SAU) suit un mouvement identique et les plus grandes

Les exploitations agricoles professionnelles et leur classification

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui satisfait à un critère de dimension portant soit sur ses superficies, soit sur ses productions. Pour être dite « professionnelle », l'exploitation doit satisfaire à des conditions supplémentaires en matière de dimension économique et de quantité de travail fourni. Sa dimension économique doit être supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), un seuil qui correspond approximativement à la production de 12 hectares de blé. De plus, la quantité de travail qui lui est apportée doit être équivalente à celle d'une personne travaillant au moins à trois quarts de temps pendant une année.

La classification européenne des exploitations est fondée sur la pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel, par des coefficients normatifs régionalisés, les « marges brutes standard » (MBS). La MBS résulte donc de la valorisation, à partir de ces coefficients, des productions agricoles et des charges affectées. Elle peut être exprimée en hectares d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégageant la même marge brute. Elle est également évaluée en unité de dimension européenne (UDE), une UDE valant approximativement 1,5 hectare d'équivalent-blé. L'orientation technico-économique d'une exploitation (OTEX) désigne la production dominante de l'exploitation. Elle est déterminée par la production (végétale ou animale) dont la MBS a le poids relatif le plus important par rapport à la MBS totale de l'exploitation.

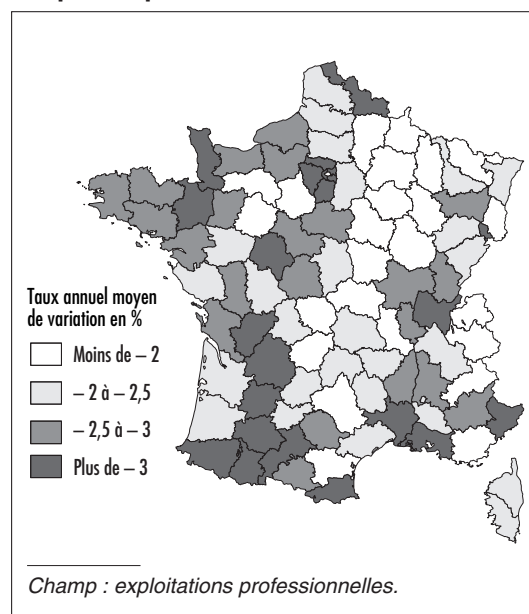
Tableau 1
Le nombre d'exploitations professionnelles se maintient le mieux en Champagne-Ardenne

	Nombre d'exploitations professionnelles (milliers)		Taux annuel moyen de variation 2000-2005 (%)
	2000	2005	
Aquitaine	32,6	27,7	-3,2
Nord - Pas-de-Calais	13,2	11,2	-3,1
Bretagne	34,9	30,0	-3,0
Île-de-France	4,8	4,2	-2,8
Haute-Normandie	8,2	7,2	-2,8
Basse-Normandie	17,4	15,1	-2,8
Poitou-Charentes	21,5	18,7	-2,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	13,5	-2,6
Centre	21,4	18,7	-2,6
Midi-Pyrénées	36,4	31,9	-2,6
Rhône-Alpes	29,4	25,9	-2,5
Languedoc-Roussillon	21,6	19,1	-2,4
Franche-Comté	7,7	6,8	-2,4
Pays de la Loire	33,0	29,2	-2,4
Corse	1,9	1,7	-2,2
Auvergne	19,6	17,6	-2,1
Picardie	11,9	10,7	-2,0
Limousin	11,6	10,5	-2,0
Bourgogne	17,3	15,7	-2,0
Lorraine	9,3	8,4	-2,0
Alsace	7,0	6,4	-1,9
Champagne-Ardenne	17,7	16,3	-1,6
Ensemble	393,9	346,5	-2,5

Champ : exploitations professionnelles.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

Carte 1
Entre 2000 et 2005, la diminution du nombre d'exploitations professionnelles est plus rapide à l'Ouest



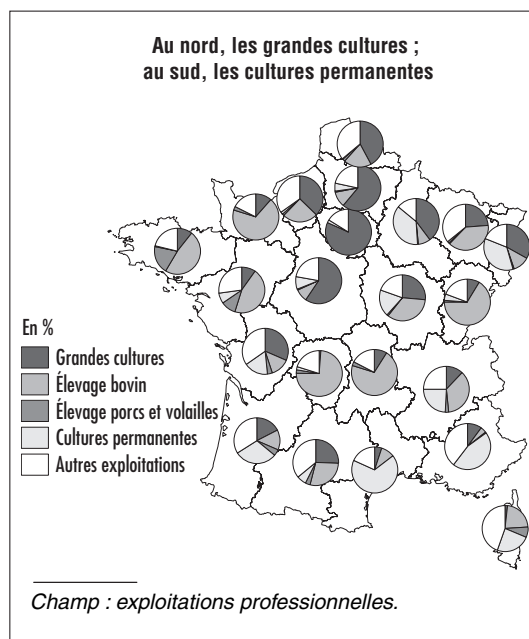
Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

exploitations, les moins nombreuses, totalisent une part importante des surfaces cultivées. En 2005, 5 % seulement des exploitations disposent de plus de 200 hectares et regroupent 19 % des surfaces cultivées. Depuis 2000, la surface moyenne des exploitations professionnelles est passée de 65 à 73 hectares (graphique 2). Cette superficie moyenne approche ou dépasse les 100 hectares dans huit régions du Centre-Nord où les grandes cultures occupent une place prépondérante. En Picardie, par exemple, la superficie moyenne des exploitations professionnelles atteint 117 hectares et 61 % des unités sont spécialisées en grandes cultures. Peu nombreuses, les exploitations d'Île-de-France ont une surface moyenne de 125 hectares : huit sur dix sont essentiellement tournées vers les grandes cultures. À l'opposé, les exploitations de cultures permanentes sont grandes par leur dimension économique mais petites par leur surface. Elles caractérisent l'agriculture du sud et plus particulièrement celle du midi méditerranéen : la surface moyenne des exploitations professionnelles n'y est que de 45 hectares. La viticulture, l'arboriculture fruitière et les autres cultures permanentes sont l'occupation essentielle de la moitié, voire des deux tiers des exploitations (carte 2).

Toujours plus spécialisées

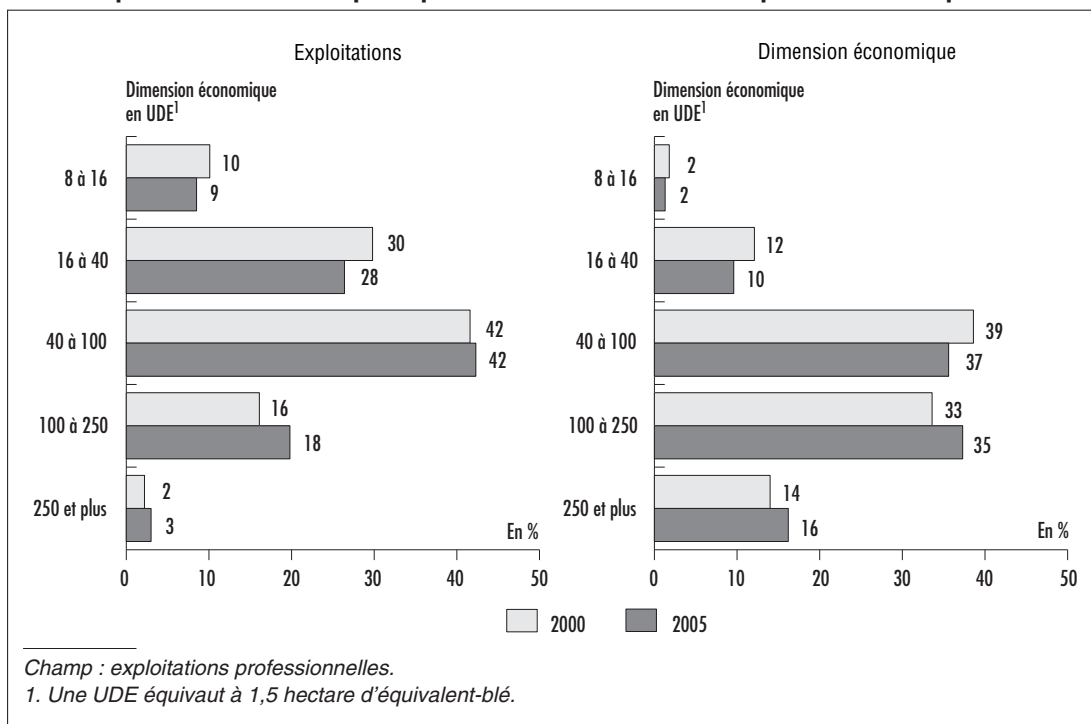
Les exploitations spécialisées sont largement majoritaires, totalisant plus de huit exploitations

Carte 2
Exploitations professionnelles selon leur OTEX en 2005



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Graphique 1
16 % du potentiel économique « professionnel » concentré par 3 % des exploitations



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

professionnelles sur dix en 2005. L'élevage bovin tient une place prépondérante, regroupant à lui seul 31 % de l'ensemble des unités. Les unités spécialisées sont en général beaucoup plus stables que les systèmes mixtes qui allient plusieurs types de cultures et/ou d'élevages. Ainsi, entre 2000 et 2005, le rythme moyen de diminution des exploitations de polyélevage a dépassé les 6 % annuels, celui des exploitations de polyculture a atteint - 5 % par an. À l'opposé, les exploitations de grandes cultures, comme les élevages de porcins et volailles ont régressé à un rythme inférieur à - 2 % l'an. La seule exception concerne les élevages bovins laitiers dont la diminution importante est comparable à celle des exploitations non spécialisées (graphique 3) [5].

La réforme de l'organisation commune du marché du lait prévoit une baisse des prix d'intervention de la poudre et du beurre. La baisse du prix du lait résultante serait compensée par une aide directe au tonnage de lait livré, dans la limite des quotas. Ce régime des quotas laitiers, c'est-à-dire du volume maximum de lait qu'un État est autorisé à produire chaque année, est maintenu jusqu'en 2015 [4].

Il s'ensuit que de nombreux éleveurs laitiers ont pu s'interroger sur l'opportunité de se reconverter. Peu l'ont fait jusqu'à présent : 87 % des exploitations de 2000 spécialisées dans la production de vaches laitières ont toujours la même spécialisation en 2005. Les reconversions se sont faites vers l'élevage bovin pour la viande ou associant lait et viande, mais aussi vers l'association de grandes cultures à l'élevage. Le secteur d'activité est néanmoins déficitaire, les entrées dans la production laitière, entre 2000 et 2005, ne représentant que les trois quarts des sorties. À l'inverse, la spécialisation en bovins pour la viande se renforce. Plus de neuf sur dix des éleveurs de 2000 ont conservé la même orientation en 2005, et les entrées dans cette branche entre 2000 et 2005 sont presque doubles des sorties. Avec une moyenne de 130 bovins en 2005, le cheptel moyen des élevages professionnels spécialisés en viande bovine s'est accru de 10 têtes en cinq ans.

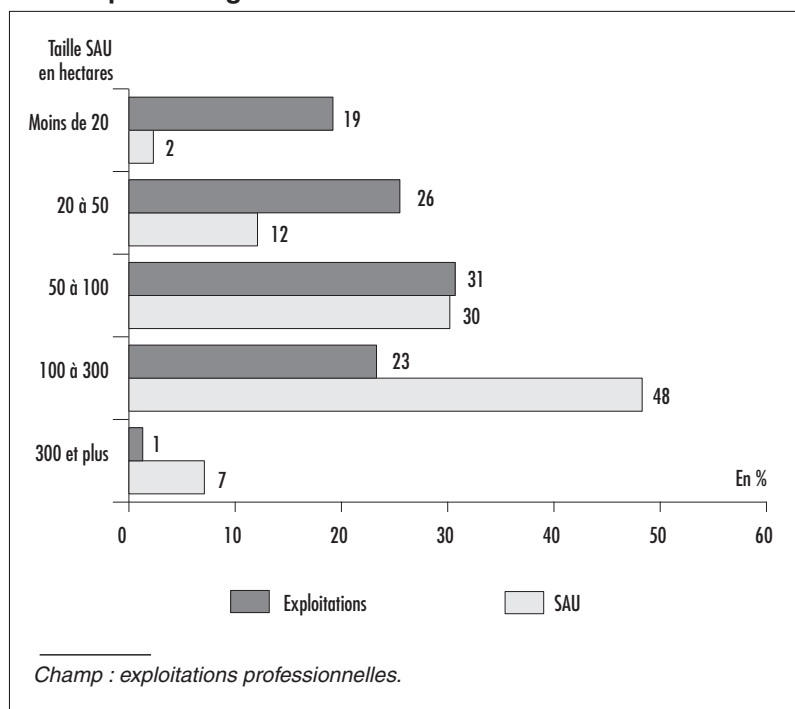
En effet, la réforme de la Politique Agricole Commune, mise en place à partir de janvier 2006 a amené les éleveurs de bovins, comme les autres producteurs, à mener une réflexion sur l'évolution de leur exploitation. Le principe majeur de la réforme repose sur le remplacement des différentes primes par une aide unique à l'exploitation, indépendante des volumes produits. Mais le choix français exclut certaines aides de ce découplage. Les primes à la vache allaitante seront maintenues intégralement couplées, c'est-à-dire liées au cheptel, ce qui pourrait assurer le maintien des effectifs de vaches reproductrices. En revanche, à partir de 2006, le découplage concernera 60 % des primes à l'abattage, la totalité du complément de ces primes pour les femelles ainsi que l'intégralité des primes spéciales bovins mâles et du complément extensif. La réponse aux interrogations des éleveurs quant à l'orientation de leur production, nécessiterait de connaître l'évolution du marché européen de la viande bovine, suite au découplage. D'autre part, pour les exploitations alliant élevage et cultures, une logique d'ensemble doit être envisagée, afin que les diverses productions s'équilibrent.

Près de 40 % des exploitations en société

En adoptant le statut sociétaire, l'exploitation agricole professionnelle se rapproche de ses « consœurs » commerciales ou industrielles. Elles

Graphique 2

Un quart des exploitations les plus grandes cultivent la moitié de la superficie agricole utilisée



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

sont 130 000 dans ce cas en 2005. Elles n'étaient que 118 000 en 2000. La croissance des sociétés agricoles s'est donc réalisée au rythme de 2 % l'an, alors que le nombre d'exploitations individuelles diminuait de 4,8 % chaque année [2]. La société de fait et l'association de participation, qui ne sont pas des entités juridiques, sont en très net recul, en raison sans doute de leur absence d'organisation. Jusqu'en 1962, elles furent les seules formes d'association possibles pour les agriculteurs ayant des terres en fermage. Conçu pour l'exploitation individuelle, le fermage était soumis à une

stricte inaccessibilité. La première dérogation est venue en 1962, avec la loi autorisant la constitution de sociétés spécialement adaptées à l'agriculture, avec des conditions de travail comparables à celles existant dans les exploitations individuelles. Ce sont les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec). Après un essor remarquable dans les années 1970 et 1980, surtout sous la forme de Gaec « père - fils », leur nombre stagne. Avec 42 000 unités en 2005, ce sont les secondes formes sociétaires, en importance. Près de 60 % sont des élevages bovins.

En Alsace, une exploitation sur deux est « non professionnelle »

Les exploitations dites non professionnelles sont de petites unités de faible dimension économique. On en compte 199 000 en 2005. Elles totalisent un bon tiers de l'ensemble des exploitations métropolitaines mais 5 % seulement du potentiel économique agricole. Elles détiennent 10 % de la superficie agricole utilisée totale et leurs diverses productions sont marginales, sauf dans quelques secteurs ciblés. Elles cultivent ainsi plus de 40 % de la superficie en oliviers et élèvent la moitié du cheptel équin des exploitations.

Plus du tiers des exploitations non professionnelles sont dirigées par des exploitants qui perçoivent une

retraite. Leur activité agricole, très réduite, s'exerce sur de petites surfaces, dans les limites imposées par la loi. Ce type d'exploitations se retrouve donc en plus grand nombre dans les zones où la population est en général plus âgée, telles la Normandie, la région Rhône-Alpes ou la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par ailleurs, un autre tiers des exploitations non professionnelles est dirigé par un exploitant relativement jeune mais dont l'activité principale s'exerce hors agriculture. Ce modèle concerne la moitié des exploitations d'Alsace. Ici, les exploitations non professionnelles contribuent pour 10 % au potentiel économique agricole de la région [3].

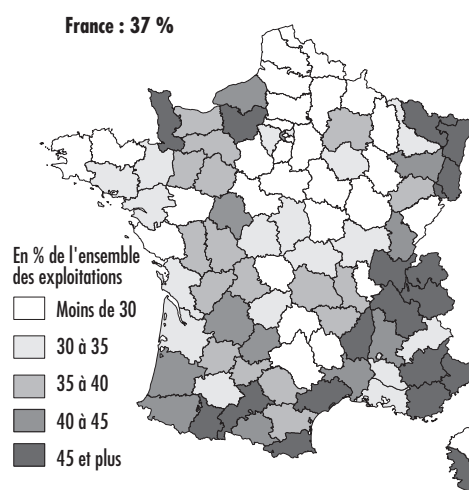
Les exploitations non professionnelles ont un poids économique marginal

Caractéristiques des exploitations non professionnelles	Nombre (milliers)	Part des exploitations non professionnelles dans l'ensemble des exploitations (%)
Exploitations	199	36
UDE (euros)	1 448	5
UTA ¹	85	10
Exploitants	202	31
dont 60 ans et plus	86	73
dont pluriactifs	78	61
	ha	
SAU	2 124	8
Surface en céréales	675	8
Surface toujours en herbe	887	11
Surface en cultures perman.	24	11
Bovins	662	4
Porcins	285	2
Equidés	199	49
Volailles	12 200	4

1. UTA : unité de travail annuel.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

Une plus grande part d'exploitations non professionnelles dans les zones montagneuses



En 1979, la mise à disposition des biens loués est autorisée pour toutes les sociétés ayant un objectif agricole et, en 1985, l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est instituée. Sa souplesse par rapport au Gaec, lui apporte le succès. Elle peut être unipersonnelle et continue donc à exister quand il ne reste plus qu'un seul associé. Les EARL succèdent ainsi à un Gaec père-fils, dissous au moment de la cessation d'activité du père. De plus, les associés ne sont responsables des dettes qu'à concurrence de leurs apports. Ce sont les EARL qui ont connu la plus forte croissance pendant la période 2000 - 2005. On en compte 65 000 en 2005, soit 10 000 de plus qu'en 2000. Une sur deux est unipersonnelle et leur dimension économique moyenne est légèrement inférieure à celle des Gaec, qui ne sont jamais unipersonnels.

Le statut de société civile caractérise 16 300 exploitations professionnelles. Elles sont aussi en expansion et, comme les EARL, elles sont majoritairement unipersonnelles. Leur régime fiscal étant moins intéressant que celui réservé aux Gaec ou aux EARL, elles sont choisies par les exploitants qui veulent minimiser leurs contraintes en matière de gestion de l'explo-

tation. Par ailleurs, cette gestion devant être distinguée du foncier, les sociétés civiles se constituent parallèlement en groupements fonciers agricoles (GFA). Près de 40 % des sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) sont spécialisées en cultures permanentes, surtout viticoles.

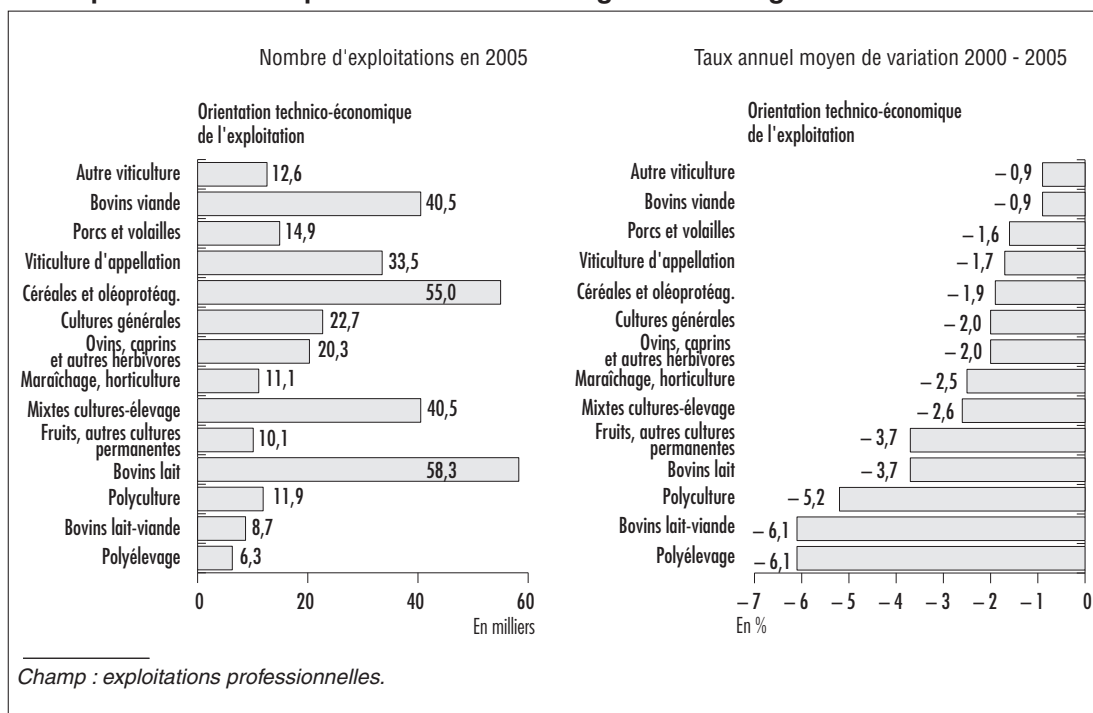
La société commerciale n'est pas spécifique à l'agriculture. La moitié des exploitants professionnels ayant adopté ce statut sont horticulteurs ou viticulteurs. La société concerne uniquement la commercialisation des produits de l'exploitation. Bien que peu nombreuses, ces sociétés se développent rapidement et 70 % d'entre elles sont unipersonnelles (graphique 4).

Concentration du travail

L'activité sur les exploitations professionnelles équivaut en 2005 au travail de 751 000 personnes occupées à plein temps pendant une année, soit 751 000 unités de travail annuel (UTA). Chaque exploitation utilise donc en moyenne 2,2 UTA, comme en 2000. Comme les surfaces et le potentiel économique, l'acti-

Graphique 3

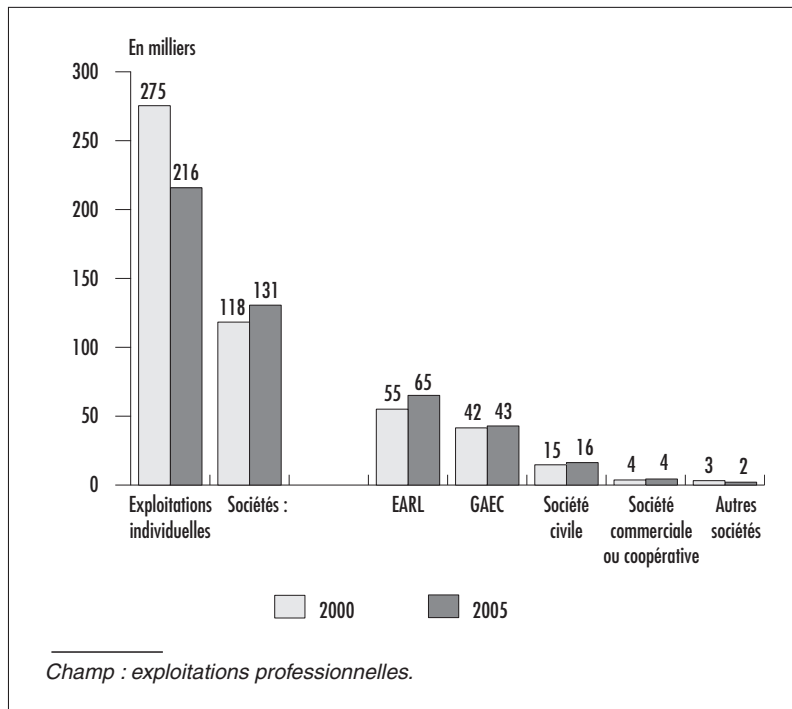
Les exploitations non spécialisées et les élevages laitiers régressent fortement



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

Graphique 4

Le nombre de sociétés continue sa progression



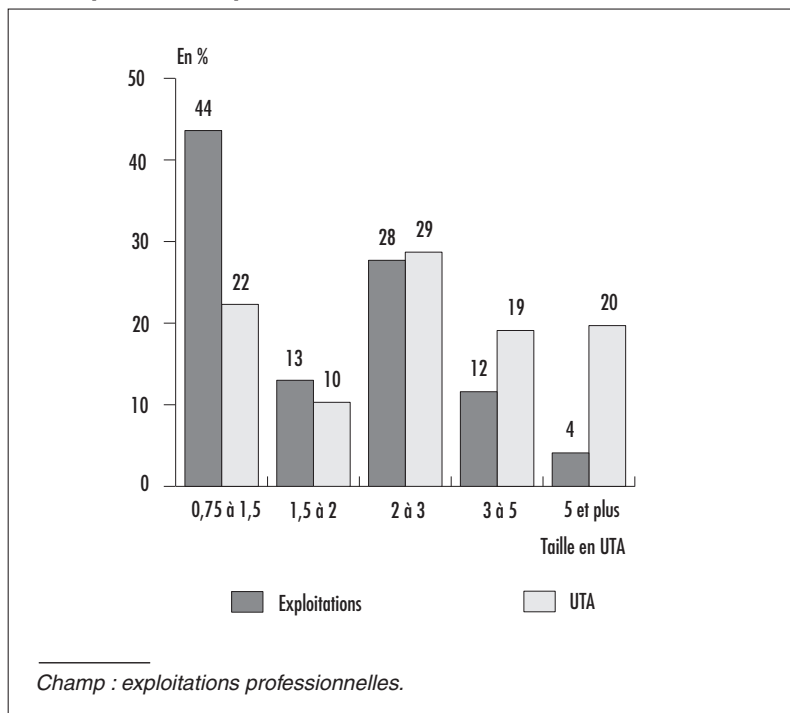
Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon).

Le nombre de sociétés continue sa progression. Les unités de plus de 5 UTA sont stables depuis 2000. Elles constituent aujourd'hui 4 % de l'ensemble des exploitations professionnelles mais regroupent 20 % des forces de travail. À l'opposé, les exploitations qui procurent 0,75 à 1 UTA, à la limite des unités professionnelles, disparaissent très vite. Il en est de même de celles, typiquement familiales, dont la taille est comprise entre 1 et 2 UTA : elles représentent plus de la moitié des exploitations professionnelles mais n'utilisent que 30 % de la quantité totale de travail agricole (graphique 5).

Plus de 80 % des exploitations de taille comprise entre 1 et 2 UTA sont individuelles, tandis que plus des trois quarts des unités de taille supérieure à 3 UTA sont des sociétés. Par ailleurs, quelle que soit l'orientation de production, la quantité moyenne de travail fourni aux exploitations en société est toujours supérieure. Ainsi, chaque exploitation individuelle de grandes cultures, et de plus de 5 UTA, reçoit en moyenne le travail de 8,1 personnes à plein temps. Dans les mêmes conditions, une société bénéficie de 10,9 travailleurs. De même, l'exploitation horticole individuelle de plus de 5 UTA reçoit 8,8 UTA ; la société horticole de même tranche de taille reçoit 14 UTA.

Graphique 5

20 % du travail agricole s'effectue dans 4 % des exploitations professionnelles



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

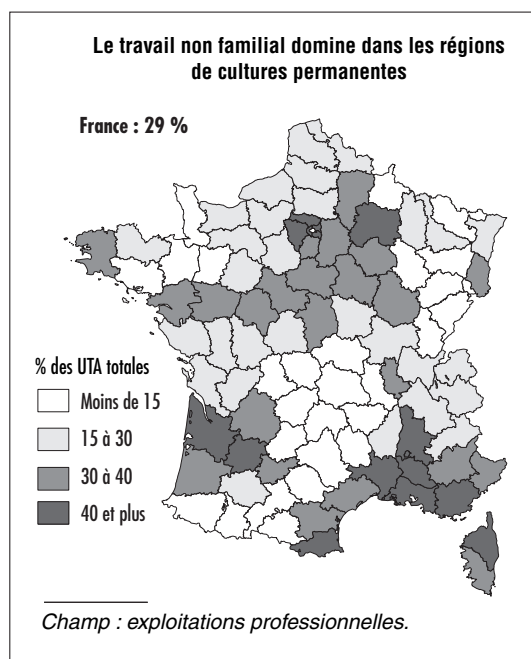
Entre 2000 et 2005, 37 % des exploitations professionnelles pérennes ont accru d'au moins 10 % leur volume de travail. Cette proportion atteint près de 50 % pour les unités spécialisées en arboriculture fruitière et en viticulture d'appellation. Dans le secteur des grandes cultures au contraire, la part des exploitations ayant diminué la quantité de travail apportée, l'emporte sur la part de celles qui l'ont augmenté.

L'arboriculture fruitière nécessite le plus de main-d'œuvre, avec 4,7 UTA par exploitation. Le maraîchage et l'horticulture viennent en second avec une moyenne de 4,4 UTA. À l'opposé, les élevages d'herbivores, et surtout ceux qui produisent de la viande bovine, nécessitent moins de 2 UTA.

La part de la main-d'œuvre non familiale s'accroît

La main-d'œuvre salariée non familiale occupe une part croissante dans l'activité des exploitations, avec 29 % du travail total effectué en

Carte 3
Part des UTA salariées non familiales
dans les UTA totales

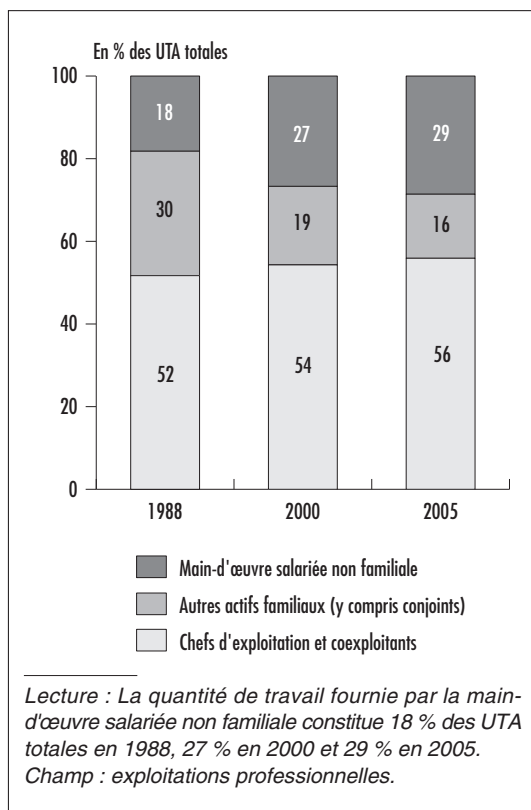


Source : AGRESTE - Enquête structure 2005

2005. Elle n'en réalisait que 18 % en 1988. Ces salariés contribuent pour la moitié de l'activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pour plus de 40 % en Languedoc-Roussillon, avec une prédominance du travail saisonnier. Dans ces deux régions, l'arboriculture et la viticulture requièrent de façon ponctuelle une abondante main-d'œuvre. En Île-de-France, l'emploi de salariés non familiaux est plus régulier, essentiellement en grandes cultures, et ils assurent 43 % du travail agricole. En Auvergne et dans le Limousin, où l'élevage domine, les salariés sont plus rares et l'essentiel du travail est réalisé par l'exploitant et sa famille (carte 3).

Les actifs familiaux assurent toujours la majeure partie du travail sur les exploitations, mais la part des exploitants s'accroît au détriment de celle des conjoints et autres aides. En 2005, les chefs d'exploitation et coexploitants professionnels réalisent 56 % du travail total, leurs conjoints participent pour 11 % et les autres actifs familiaux, enfants ou parents des exploitants, pour 5 % (graphique 6).

Graphique 6
La part des autres actifs familiaux s'amenuise



Source : AGRESTE - Enquête structure 2005, recensements agricoles 2000 (même échantillon) et 1988

Les actifs familiaux toujours prépondérants

La quantité de travail fournie par les différentes catégories d'actifs diminue un peu moins vite que le nombre de personnes concernées. En 2005, hors salariés saisonniers et occasionnels, 822 500 personnes travaillent de façon régulière sur les exploitations professionnelles. Leur effectif est réduit de plus de 100 000 personnes par rapport à 2000 (tableau 2). Plus de huit sur dix sont des actifs familiaux, mais on en comptait près de neuf sur dix en 1988. Leur nombre a baissé au rythme de 2,9 % par an entre 2000 et 2005. La diminution est très forte pour les aides familiaux, enfants ou parents d'agriculteurs. Les enfants s'orientent toujours plus vers des métiers non agricoles, même s'ils envisagent la reprise de l'exploitation dans le futur. Avec la progression des mouvements de décohabitation, les parents d'exploitants vivent davantage dans un logement séparé, et sont sans doute moins enclins à apporter une aide à l'exploitation de leurs enfants. Quant aux conjoints d'exploitants actifs sur l'exploitation, leur effectif décroît trois fois plus vite que celui des exploitants eux-mêmes. Les épouses d'agriculteurs ont de plus en plus une profession totalement indépendante, comme dans les autres milieux socioprofessionnels, et d'autant plus souvent que l'exploitation est importante et peut avoir recours à une aide salariée extérieure.

Une faible part d'actifs familiaux est salariée de l'exploitation : 4 % en 2005, soit 28 000 personnes. Mais leur nombre s'accroît sans cesse, malgré la diminution générale des effectifs. Ce sont des exploitants salariés d'exploitations en société ou des enfants d'exploitants qui trouvent par ce biais un statut plus attractif que celui d'aide familial. Quant aux salariés non familiaux, leur effectif semble stabilisé depuis quelques années

après des années de forte baisse. Avec 143 000 personnes en 2005, ils sont le deuxième pilier de l'activité agricole, après les chefs d'exploitation et coexploitants. Le groupe formé par les exploitants et les salariés non familiaux gagne en importance au cours du temps. Il constitue 73 % de l'ensemble des actifs permanents en 2005, contre 68 % en 2000 et 58 % en 1988 (tableau 3).

Tableau 2
Le nombre moyen d'actifs permanents reste stable dans les exploitations professionnelles

	Nombre d'exploitations	Nombre d'actifs permanents ¹	Nombre moyen d'actifs permanents par exploitation	UTA ² des actifs permanents	UTA totales ³ des exploitations	Nombre moyen d'UTA totales par exploitation
	milliers			milliers		
1988	612,2	1 457,5	2,4	1 146,9	1 233,9	2,0
2000	393,9	938,0	2,4	738,3	834,7	2,1
2005	346,5	822,5	2,4	656,4	751,2	2,2

1. Hors salariés saisonniers.
2. Unité de travail annuel.
3. Y compris celles des salariés saisonniers et des entreprises de travaux agricoles.

Champ : exploitations professionnelles.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005, recensements agricoles 2000 (même échantillon) et 1988

Tableau 3
Les actifs agricoles sont essentiellement des exploitants et des salariés permanents non familiaux

	Effectif en milliers			Taux annuel moyen de variation en %	
	1988	2000	2005	1988-2000	2000-2005
Chefs d'exploitation et coexploitants	638,9	491,6	455,4	- 2,2	- 1,5
Conjoints non coexploitants	381,4	179,8	140,7	- 6,1	- 4,8
Autres actifs familiaux	203,6	116,6	83,4	- 4,5	- 6,5
Total actifs familiaux	1 223,9	787,9	679,4	- 3,6	- 2,9
dont salariés	16,2	25,8	28,2	+ 4,0	+ 1,8
Salariés permanents non familiaux	153,0	150,1	143,1	- 0,2	- 1,0
Total actifs permanents	1 376,9	938,0	822,5	- 3,1	- 1,1
dont salariés (familiaux ou non)	169,2	175,9	171,3	+ 0,3	- 0,2

Champ : exploitations professionnelles.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensements agricoles 2000 (même échantillon) et 1988

40 % d'exploitations professionnelles dans les DOM

La structure des exploitations d'outre-mer diffère sensiblement de celle de « l'exploitation moyenne métropolitaine ». Les exploitations professionnelles, 9 100 unités en 2005, constituent seulement 42 % de l'ensemble des exploitations. Leur part a cependant augmenté de façon significative : 35 % en 2000. Plus de 90 % des exploitations professionnelles ont moins de 20 hectares, soit en moyenne 10,2 hectares par exploitation. Les exploitations professionnelles occu-

pent l'équivalent de 21 200 emplois à temps complet, soit en moyenne 2,3 par exploitation. Le travail salarié non familial occupe une place importante avec 44 % des heures travaillées, et même 61 % aux Antilles. Les exploitants assument 39 % de ce travail et les autres actifs familiaux, 17 %. La main-d'œuvre familiale reste majoritaire avec 69 % des effectifs d'actifs permanents, part toutefois inférieure à la moyenne française [1].

Plus 40 % du travail fourni aux exploitations professionnelles des DOM¹, provient des salariés non familiaux

En milliers

	Ensemble des exploitations		Exploitations professionnelles	
	2000	2005	2000	2005
Exploitations	30,8	21,8	10,7	9,1
dont : moins de 20 ha	30,2	21,2	10,1	8,5
20 à 50 ha	0,4	0,4	0,4	0,4
SAU (ha)	131,7	121,3	95,0	92,8
Total actifs familiaux	48,7	33,9	19,5	16,6
dont : chefs d'exploitation et coexploitants	31,2	22,0	11,1	9,3
conjoint non coexploitants	9,4	6,8	4,5	4,1
autres actifs familiaux	8,1	5,1	3,9	3,2
Salariés permanents non familiaux	16,1	7,6	14,2	7,6
Total actifs permanents (équivalents plein temps)	64,8	41,5	33,7	24,2
UTA totales	40,0	29,1	26,8	21,2
dont : familiales totales	25,6	19,3	13,6	11,9
chefs d'exploitation et coexploitants	19,2	14,2	9,7	8,3
salariés permanents non familiaux	12,3	7,2	11,5	7,1

1. En Guyane, l'enquête structure 2005 a été réalisée sur la seule bande littorale.

Source : AGRESTE - Enquête structure 2005 et recensement agricole 2000 (même échantillon)

Bibliographie

- [1] RATTIN S. (2005), « Un tiers du travail fourni aux exploitations des DOM est d'origine salariée ». AGRESTE - *Cahiers n° 3*.
- [2] RATTIN S. (2005), « Enquête structure 2003. Une exploitation professionnelle sur trois est une société ». AGRESTE - *Cahiers Spécial structures n° 2*.
- [3] CHATELLIER V., BAZIN G. et WAVRESKY P. (2004), « Les exploitations agricoles non professionnelles en 2000 ». AGRESTE - *Cahiers n° 2*.
- [4] CHATELLIER V. et JACQUERIE V. (2004), « La diversité des exploitations laitières européennes et les effets différenciés de la réforme de la PAC de juin 2003 ». INRA - Productions animales, octobre 2004.
- [5] BUTAULT J-P. et DELAME N. (2003), « La disparition des exploitations s'accélère sans concentration excessive ». AGRESTE - *Cahiers n° 3*.